



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice-générale adjointe de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal de Stukely-Sud le lundi 11 décembre 2017 à 19h00 au 101, place de la Mairie.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2017-00113 suivante :

Nature et effets : Demande de dérogation mineure afin de permettre un empiètement dans la rive d'un lac pour une entrée charretière et une galerie de type dalle structurale. L'empiètement dans la rive de l'entrée représente une superficie d'environ 125 mètres carrés et la galerie de type dalle structurale environ 8.4 mètres carrés. L'entrée empiète de 5.88 mètres dans la rive donc à 4.12 mètres de la ligne de rive et la galerie se trouve à 7.63 mètres de la rive. Le tout montré au certificat de localisation de Maryse Phaneuf arpenteur-géomètre.

Identification du site concerné :

1210, des Chênes
Stukely-Sud, QC J0E 2J0
Matricule (s) : 9319-49-9431-0-000-0000
Lot (s) : 2 238 024
Zone : RUR-6



Au cours de cette assemblée, le conseil entendra tout intéressé qui désire s'exprimer relativement à cette demande.

DONNÉ à Stukely-Sud ce 24^e jour du mois de novembre deux mille dix sept.

Guylaine Lafleur
Secrétaire trésorière adjointe

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 24^e jour du mois de septembre 2017 entre 9 et 16 heures.

Donné à Stukely-Sud, ce 24^e jour du mois de septembre 2017.

Guylaine Lafleur
Guylaine Lafleur
Secrétaire trésorière adjointe